

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA FORMATION

Objet et champ d'application

Suite à la demande d'une formation, le client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

Les présentes Conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation réalisées par TELUSSIA SAS.

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente. A défaut de contrat écrit signé des deux parties, ces Conditions constituent le seul accord entre elles relativement à l'objet de l'inscription et prévalent sur tout autre document.

Documents contractuels

A la demande du Client, TELUSSIA SAS lui fait parvenir un devis. Une fois celui-ci accepté, TELUSSIA lui fait parvenir en double exemplaire une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le client engage TELUSSIA en lui retournant dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Le formateur convient avec le service formation du client du lieu et des dates des séances de formation. Une convocation ainsi que le livret d'accueil sont adressées au stagiaire. A l'issue de cette formation, une attestation de présence est adressée au service formation du client.

Prix, facturation et règlement

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils sont soumis à la TVA. En cas d'inexécution totale ou partielle du fait de TELUSSIA, les sommes versées seront remboursées au client au prorata des heures effectuées. Les factures sont envoyées une fois la formation dispensée et payables sans escompte et par prélèvement au 15 du mois.

Règlement par un OPCO

En cas de règlement de la prestation pris en charge par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé dont il dépend, il appartient au Client de :

- Faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande ;
- L'indiquer explicitement sur la convention de formation et joindre à TELUSSIA une copie de l'accord de prise en charge ;
- Il appartient à l'entreprise de se faire rembourser directement sa quote-part.

Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du Code du Commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Conditions d'annulation et de report de l'action de formation

Le Client peut annuler une action de formation dans la mesure où cette annulation survient au moins quatre jours ouvrés avant le jour prévu. Toute annulation d'une séance doit-être communiquée par e-mail à l'adresse commercial@tellussia.fr La séance peut ensuite être reportée selon le planning du formateur.

Toute absence est signalée au commanditaire. Si la formation est prévue pour 2 personnes et plus, la formation se déroule et sera facturée comme convenu. Le stagiaire absent pourra être formé sur une autre session et fera l'objet d'un nouveau devis.

Si la formation été prévue avec 1 seul stagiaire en présentiel, les frais de déplacement et le temps passé (à minima 1 journée) seront facturés et une autre session de formation sera devisée.

En cas de subrogation, le Client s'engage à payer les montants non pris en charge par l'OPCO.

Informatique et libertés

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du Client. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès qu'il peut exercer auprès du service en charge de la formation.

Confidentialité

Les parties s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations les concernant, quelle que soit leur nature, qu'ils soient économiques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir eu accès au cours de l'exécution de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

Loi applicable

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Vente et les relations contractuelles entre TELUSSIA et ses Clients.

Election de domicile - litiges

L'élection de domicile de TELUSSIA SAS est faite à son siège social. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Laval.